



→ Mission

DESCRIPTION DE LA MISSION

Le Vice-Président accompagne le Président de l'association locale dans l'élaboration d'une stratégie associative et l'aide dans la définition des modalités de mise en œuvre. Il exerce sous contrôle du Président de l'association locale et du conseil d'administration auxquels il rend compte.

OBJECTIF DE LA MISSION

Le Vice-Président seconde le Président de l'association locale dans ses fonctions et le remplace en son absence.



→ Détail des tâches

Participer à l'animation de la vie associative et statutaire :

- participe au bon fonctionnement de l'association,
- aide le Président de l'association locale dans l'animation de l'équipe de bénévoles et de salariés,
- recherche, intègre et accompagne des nouveaux bénévoles,
- participe aux réunions organisées par l'association locale (CA, AG, bureau),
- seconde le président dans la mise en œuvre des décisions prises par le CA,
- participe à une ou plusieurs commissions.

Participer à la communication et contribuer au développement :

- Veille à la dynamique, à l'information et à la promotion des services,
- représente l'ADMR sur différentes manifestations externes (forums, salons, etc.),
- participe à l'animation de la démarche qualité,
- soutient le Président de l'association locale dans la diffusion de l'information auprès des salariés et des bénévoles de l'association.

Promouvoir l'association et la représenter :

- représente l'association par délégation du Président de l'association locale dans tous les actes de la vie civile et participe aux relations publiques,
- fait connaître les valeurs et les projets de l'ADMR, informe sur les activités et services,
- Encourage l'animation et les actions de développement du lien social.



→ Compétences et qualités humaines requises

SAVOIRS

Connaître :

- le secteur d'activité,
- le mouvement associatif ADMR, les statuts, le règlement intérieur, les valeurs,
- le projet politique ADMR,
- les principaux partenaires et le contexte local,
- les métiers de l'ADMR, la convention collective.

SAVOIR-FAIRE

Communiquer :

- transmettre des messages,
- convaincre,
- s'exprimer en public,
- négocier avec les partenaires.

SAVOIR ETRE

Etre :

- pédagogue et diplomate,
- dynamique et optimiste,
- organisé et méthodique,
- à l'écoute et faire preuve de discrétion,
- faire preuve d'esprit d'équipe.

DEGRE D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITE NECESSAIRE :

Mission demandant une grande autonomie et une capacité à prendre des responsabilités.



→ Modalités pratiques

Lieu d'activité : association locale

Durée de la mission : permanente

Périodicité et disponibilités :



→ Accompagnement de la mission

Intégration au sein du Conseil d'administration, période de binôme si remplacement d'un Vice-Président en place. Formation possible.

Document remis le :

Nom et prénom du Bénévole :

Signature du bénévole :